



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

sécurité des biens et des personnes

Question écrite n° 14265

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur les problèmes de sécurité concernant la SNCF. Elle souhaiterait qu'il lui indique pour l'année 1997 le nombre : 1/ des vols à la tire déclarés par les voyageurs ; 2/ des agressions d'agents de la SNCF ; 3/ des agressions de voyageurs dans les gares et les trains du réseau ferré SNCF ; 4/ des incidents entre fraudeurs et agents du contrôle ; 5/ des actes de vandalisme commis dans les trains ; 6/ des actes de malveillance commis sur les installations du réseau ferré. Elle désire également connaître le coût de ces dégradations.

Texte de la réponse

Au titre de l'année 1997, la SNCF a enregistré les faits suivants : 1/ 1 855 vols à la « tire » dans les trains en ligne et 2 723 vols à la « tire » en gare ou dans les trains en gare ; 2/ 720 atteintes physiques contre les agents SNCF ; 3/ 1 651 atteintes physiques contre des voyageurs ; 4/ les incidents de contrôle ne sont répertoriés que lorsqu'ils ont donné lieu à des atteintes contre les agents, ce qui concerne la majorité des faits relevant du point 2/ ; 5/ 14 681 actes de malveillance dans les trains (y compris les signaux d'alarme intempestifs) ; 6/ 5 234 actes de malveillance sur les voies (dégradations d'installations, jets de projectiles...). Les dépenses directes de réparation s'élèvent à environ 90 MF pour le matériel affecté au transport de voyageurs, dont les deux tiers en Ile-de-France. Les déprédations sur les installations sont plus difficiles à comptabiliser et seule une étude approfondie permettrait de dégager les coûts pour 1997. Des indemnités sont aussi versées aux voyageurs ou chargeurs pour réparer les vols ou dégradations des marchandises. Elles sont estimées à plus de 70 MF par an. La malveillance a également d'importantes conséquences économiques à travers les pertes de trafic liées à la baisse de la qualité. Le tiers des grands retards (supérieurs à 1 heure) est dû à la malveillance ou à l'occupation intempestive des voies. En Ile-de-France, de tels actes causent un retard de 3 % des trains. A partir du début de l'année 1998, une nouvelle base de données informatisée a été mise en place par la SNCF pour mieux cerner les conséquences, y compris financières, des actes de malveillance et de délinquance.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14265

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : équipement et transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 mai 1998, page 2620

Réponse publiée le : 30 novembre 1998, page 6570